

À quels niveaux se situent les seuils de pauvreté en France ?

7 octobre 2021



Une personne est considérée comme pauvre en France quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 918 euros ou à 1 102 euros, selon que l'on utilise le seuil de pauvreté fixé à 50 % ou 60 % du niveau de vie médian (Insee, données 2019). Ce niveau de vie médian correspond au montant pour lequel la moitié des personnes touche moins et l'autre moitié davantage (voir notre encadré méthodologique). Il est mesuré après impôts et prestations sociales.

Entre 1970 et 2009, le seuil de pauvreté à 50 % a doublé, passant de 425 à 800 euros en euros constants (une fois l'inflation déduite) [1] La France a continué à s'enrichir, en dépit du ralentissement de la croissance à partir du premier choc pétrolier de 1974. Le niveau de vie médian s'est élevé, ainsi que, mécaniquement, le seuil de pauvreté.

Il faut bien comprendre la portée de cette évolution. Le seuil de pauvreté d'aujourd'hui est de l'ordre du niveau de vie *médian* de

1970. Dit autrement, une partie des pauvres d'aujourd'hui (ceux qui sont proches du seuil) disposent de ressources équivalentes à celles des classes moyennes de l'époque.

La crise de la fin des années 2000 marque une cassure. La montée du chômage est considérable. Elle touche les classes moyennes dont le niveau de vie stagne. La période 2008-2018 est marquée par une stagnation du niveau de vie médian. Faute de croissance, la France entre dans une période longue de stagnation. Comme le seuil de pauvreté est rapporté au niveau de vie médian, il stagne aussi.

En 2019, les seuils de pauvreté remontent par rapport à l'année précédente, du fait d'une élévation du niveau de vie médian. Selon l'Insee, cette hausse reflète l'impact des mesures de soutien du pouvoir d'achat (hausse de la prime d'activité, défiscalisation de certaines primes et des heures supplémentaires notamment).

En l'absence de données pour 2020, il reste difficile d'évaluer la manière dont ces seuils vont être marqués par la pandémie. Malgré une crise économique majeure, la masse des revenus de l'ensemble des ménages a été préservée, grâce à la protection sociale et aux sommes énormes engagées par la collectivité (le « quoi qu'il en coûte »). Reste à savoir comment cette masse se répartit entre les différentes strates de la société. Si la crise sanitaire et économique fait baisser le niveau de vie médian, alors les seuils de pauvreté baisseront en conséquence, ce qui pourrait avoir un effet paradoxal sur la mesure du nombre de personnes pauvres.

Quel seuil de pauvreté selon la composition familiale ?

Le seuil de pauvreté tient compte du nombre de personnes qui vivent dans le même logement. L’Insee utilise pour cela un système de parts. Le premier adulte vaut une part entière, toutes les personnes de plus de 14 ans comptent pour une demi-part et les moins de 14 ans pour 0,3 part. Chacun ne compte donc pas pour une part entière, car à plusieurs, on fait des économies : pas besoin d’une cuisine ou d’une salle de bain par personne, par exemple.

Ainsi, le seuil de pauvreté à 50 % est donc de 918 euros mensuels en 2019 pour une personne seule, selon l’Insee. Il vaut 1 193 euros pour un adulte seul avec un jeune enfant, 1 377 euros pour un couple sans enfant, 1 928 euros pour un couple avec deux jeunes enfants et 2 295 euros pour une famille avec deux adolescents.

Seuils de pauvreté mensuels selon le type de ménage

Unité : euros

	Seuil de 40 %	Seuil de 50 %	Seuil de 60 %
Personnes seules	735	918	1 102
Familles monoparentales avec un enfant de - de 14 ans	956	1 193	1 433
Couples sans enfant	1 103	1 377	1 653
Couples avec deux enfants de - de 14 ans	1 544	1 928	2 314
Couples avec deux enfants de + de 14 ans	1 836	2 295	2 755

Seuils calculés en pourcentage du niveau de vie médian, après impôts et prestations sociales.

Source : Insee – Données 2019 – © Observatoire des inégalités

Définir le seuil de pauvreté

En France et en Europe, le seuil de pauvreté est fixé de façon relative [2] On considère comme pauvre une personne dont les revenus sont inférieurs à un certain pourcentage du niveau de vie dit « médian ». Le niveau de vie médian est celui qui partage la population en deux, autant gagne moins, autant gagne davantage. Il est mesuré après impôts et prestations sociales. Le seuil de pauvreté est de plus en plus souvent fixé à 60 % du revenu médian, alors que, jusqu’en 2008, le seuil de 50 % était le plus couramment utilisé en France. Aucun seuil n’est plus objectif qu’un autre. Il s’agit d’une convention statistique. L’Observatoire des inégalités publie les différents seuils mais utilise le plus souvent le seuil à 50 % qu’il juge plus conforme à la réalité de la pauvreté, considérant que le seuil à 60 % [exagère la situation](#).

[1]Les données rétrospectives ont été recalculées par l'[Insee](#).

[2]Pour une définition plus complète, lire notre article « [Comment mesurer la pauvreté ?](#) », septembre 2017.

- Emplacement :

[Accueil](#) > [Revenus, patrimoine, pauvreté](#) >

- Adresse de cet article : <https://www.inequalitywatch.eu/A-quels-niveaux-se-situent-les-seuils-de-pauvrete-en-France>